

**Décision n° 2009/12-03 relative
à l'habilitation de l'École Supérieure d'Ingénieurs des
Travaux de la Construction
(ESITC)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : Examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique
--

Vu la demande présentée par l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations

Vu le rapport établi par Henry THONIER (rapporteur principal), Alain JENEVEAU (membre de la CTI) et André COLSON (expert), et présenté lors de la séance plénière du 08/12/2009

Le directeur Marcel POINSIGNON entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'ESITC de Metz est un établissement privé sous statut d'association loi 1908 (statut spécifique à l'Alsace/Moselle). Elle a été créée en 1992 sous le nom d'École Supérieure des Travaux Publics de Metz, puis a changé de nom pour devenir l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz.

L'école forme en cinq ans des ingénieurs des travaux de la construction, destinés principalement à diriger les chantiers des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

L'ESITC accueille environ 250 élèves et délivre chaque année une quarantaine de diplômes

La dernière habilitation a été accordée pour six ans à compter de la rentrée 2004, avec les recommandations suivantes : augmenter le nombre d'enseignants permanents, à temps plein et à temps partiel ; maintenir le flux des diplômés au niveau actuel (39) ; développer les enseignements d'informatique, conformément à Références et Orientations ; faire figurer dans le règlement intérieur le niveau d'anglais exigé et la durée des stages et intensifier les partenariats avec le réseau ESTP/ESITC, les Écoles d'Ingénieurs de METZ et le Pôle Universitaire Lorrain.

Ces recommandations ont été globalement suivies, mais les efforts sont encore nécessaires pour le renforcement du corps enseignant et l'insertion régionale et nationale de l'école.

1/ Formation

L'E.S.I.T.C. de METZ est le support d'une seule formation : la formation d'Ingénieurs des Travaux de la Construction.

Sa finalité est de former des ingénieurs destinés principalement à diriger les chantiers des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, c'est à dire des hommes et des femmes de terrain préparés aux techniques des métiers du B.T.P., à l'organisation du chantier, à la gestion et à la direction des hommes. C'est le effectivement l'emploi principal des ingénieurs formés : 70% sont des ingénieurs travaux à la sortie de l'École, 41% pour l'ensemble des

promotions. La formation dispensée permet aussi aux diplômés de travailler, dès la sortie de l'École, dans d'autres secteurs d'activité du B.T.P. (études, commercial, contrôle, maîtrise d'ouvrage) et d'évoluer dans toutes les fonctions.

Les études, d'une durée de 5 années, alternent des enseignements académiques et pratiques avec des stages en entreprises.

Durant les quatre premières années, les élèves reçoivent le même enseignement généraliste en bâtiment et travaux publics. Seule, la cinquième année est une année avec deux options.

3/ Synthèse de l'évaluation :

La CTI a noté les points forts de l'école

- Une bonne reconnaissance par la profession
- La qualité de la formation humaine
- L'écoute des élèves
- La polyvalence et l'adaptation des diplômés aux fonctions qu'ils occupent

Et ses points à améliorer

- La faiblesse de l'ouverture à l'international
- La démarche compétence à formaliser
- L'image de marque faible hors région Est
- L'absence de supplément au diplôme
- La recherche à renforcer, en particulier en partenariat avec les établissements du secteur de Metz
- Le management de la qualité encore embryonnaire (évaluation des enseignements à renforcer, rôle du conseil de perfectionnement)
- Le nombre de crédits ECTS insuffisant attribué aux périodes de stages

La CTI note que l'école n'a pas de dispositif de VAE.

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2010, avec rapport intermédiaire à trois ans** sur la mise en œuvre des recommandations, de l'habilitation de l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Metz (ESITC Metz) à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Pour l'école la CTI recommande à l'école de :

- Engager une réflexion sur l'approche compétence de la formation et établir la fiche RNCP
- Mettre en œuvre les dispositions de l'espace européen de l'enseignement supérieur (crédits ECTS, supplément au diplôme)
- Poursuivre l'effort de renforcement du corps professoral permanent, avec des flux d'entrée stabilisés
- Formaliser le système qualité et systématiser l'évaluation de l'enseignement
- Poursuivre le développement de la recherche
- Poursuivre l'effort de renforcement de l'enseignement de l'anglais et de l'informatique
- Renforcer le partenariat académique à l'international
- Renforcer le rôle du conseil de perfectionnement
- Rendre conforme la maquette du diplôme

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 décembre 2009

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 janvier 2010

Le président



Bernard REMAUD